

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Arrêté du 13 avril 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de postes offerts aux concours internes exceptionnels de recrutement de professeurs des écoles (académie de Créteil, académie de la Guyane et académie de Versailles)

NOR : MENH2304577A

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 13 avril 2023, le nombre de postes offerts aux concours internes exceptionnels de recrutement de professeurs des écoles stagiaires, au titre de l'année 2023, fixé à 370 postes, est réparti ainsi qu'il suit :

- 200 postes dans l'académie de Créteil ;
- 50 postes dans l'académie de la Guyane ;
- 120 postes dans l'académie de Versailles.